

Explication :

Les DSN évènementielles déclarent sur net entreprise la survenue d'un évènement particulier relatif à un salarié et son donc individuelle (un fichier par évènement).

On en distingue 4 types de signalements :

- le signalement d'**entrée**,
- le signalement d'**arrêt de travail**,
- le signalement de **reprise anticipée de travail**
- le signalement de **fin de contrat de travail**

Obligation : Elles sont à effectuer **sous 5 jours**, dès connaissance de l'évènement.

- **DSN ENTREE** : élément déclencheur → Date d'entrée sur la fiche salariée

Cette DSN est une particularité de WO PAIE et permet de déclarer l'entrée d'un Salarié. Elle permettra de **générer les taux PAS** des nouveaux entrants et également l'historique du salarié (ex pour un salarié qui entre et sort dans le même mois).

Elle est à effectuer une fois le salarié rentré, et pas avant.

Une DSN Entrée ne remplace pas une D.P.A.E.

Attention : Net entreprise n'accepte pas d'annule et remplace de cette DSN Evènementielle dite **D'amorçage**.

Catégorie	Ligne	Code et Occurrence	Motifs du rejet	Message
bloquant	21	S20.G00.05.002/CCH-15		Vous avez déclaré un type de déclaration avec la valeur "03 - déclaration annule et remplace intégral" alors que la nature de déclaration est "08 - Signalement amorçage des données variables". Ceci n'est pas admis.

- **DSN ARRET DE TRAVAIL** : élément déclencheur → onglet « Arrêt de travail » depuis la saisie d'une absence du salarié. Renseignement des informations **Maladie, Maternité, Paternité, Adoption, Accident du Travail et Maladie Professionnelle**

Pour les accidents du travail, cette DSN ne remplace pas la déclaration d'accident du travail à effectuer sur Net Entreprise.

Question posée en relation : un accident pour « rechute » n'est à l'heure actuelle pas identifiable par net entreprise il faudra donc procéder à un nouvel arrêt.

- **DSN REPRISE ANTICIPEE DE TRAVAIL** : élément déclencheur → Onglet « Arrêt de travail » date de reprise au moins égale à la date de l'absence et coche reprise anticipée.


Le salarié reprend son travail avant la date de fin de l'arrêt mentionné (maladie ou AT).

Attention : Une prolongation n'est pas déclarée en DSN, une reprise anticipée d'une prolongation non plus.

- **DSN SOLDE DE TOUT COMPTE** : élément déclencheur → Date sortie sur la fiche salariée + motif de sortie avec codification DSN ('02 CDD' + '031- Fin de CDD')

Cette déclaration permet de **recupérer l'Attestation Employeur Rematérialisée de Pôle Emploi sur Net Entreprise**, attestation que l'on doit **remettre au salarié** avec ses papiers de fin de contrat.

Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.

Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  issi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr

Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace

Attestation Pole emploi :

L'attestation délivrée par Net entreprise est la seule attestation certifiée.

Si l'attestation n'est pas délivrée à la suite de votre dépôt via votre DSN (délai de retour d'environ 2 heures) Net entreprise vous recommande de passer par L'ancienne méthode ce qui signifie de faire la déclaration manuellement via Net Entreprise.

Avec le nouvel utilitaire de **WO DSN On line** vous avez accès à l'**archivage** et aux différentes **anomalies** qui peuvent être référencées dans la **Base Documentaire**.

- 1- Si votre attestation pôle emploi ne vous est pas délivrée l'organisme conseille de procéder via l'ancienne méthode **soit directement sur net entreprise** sans envoyer de DSN.
- 2- Si vous avez des messages d'anomalie, voici quelque exemple :
 - « Absence d'historique » il se peut que votre salarié ait changé de N° de contrat, N° de SS, « toutes données identifiantes » ...en cours de mois.
 - Report sur période produisant un rappel de période négative. Pole emploi n'accepte pas les signe moins (-).
 - Absence de la DSN de M → déposer une DSN du mois et votre évènement sera pris en compte vous aurez bien sur que les bulletins calculés sur le mois et elle pourra être annulé et remplacé par la vraie DSN à venir.


Solution : Prendre contact avec l'organisme (ici Pole Emploi 3995 /Assistance tech 09 70 82 01 05) ou **Net entreprise afin de renvoyer une DSN (08 11 376 376)**

Il faudra bien entendu la mettre en « **Annule et Remplace** ».

Les données « identifiantes » sont les suivantes :

- Bloc « Entreprise »
 - o SIREN
- Bloc « Etablissement »
 - o NIC
- Bloc « Individu »
 - o Numéro d'inscription au répertoire (NIR) et/ou Numéro technique temporaire (NTT) --> S21.G00.30.001
 - o Nom de famille --> S21.G00.30.002
 - o Prénom --> S21.G00.30.004
 - o Date de naissance --> S21.G00.30.006
- Bloc « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) »
 - o Numéro de contrat --> S21.G00.40.009
 - o Date de début de contrat --> S21.G00.40.001

Les FAQ ont pour objectif de vous accompagner, n'hésitez pas à nous faire un retour.

Aller en consulter davantage sur notre Helpdesk accessible depuis le bouton d'aide, dans le logiciel  issi avec le raccourci « F1 » de votre clavier et dans le menu « Documentation », « Helpdesk ACE » ou encore sur notre site acesoftware.fr

Si vous ne trouvez pas votre bonheur, faites-nous une demande directement depuis votre espace